

# LUBRIFIANT INDUSTRIEL

## M-55



### FICHE SIGNALÉTIQUE

## 1. IDENTIFICATION

<b>Identification du produit</b>	Nom du produit : M-55 Numéro du produit : - Utilisation recommandée : Huile minérale / inhibiteurs de corrosion Utilisation limitée : Utiliser selon l'étiquette seulement.
<b>Identification du fournisseur</b>	Envirolin Canada 520, rue Adanac - Québec (Québec) G1C 7B7 1 418-623-1216 (pour toutes informations du produit)
<b>Numéro pour les urgences</b>	1 800-424-9300 ou 1 703-527-3887 (CHEMTREC : Centre d'urgence pour la transportation des chimiques - USA) CANUTEC 1 613-996-6666 (problèmes liés au déversement) Urgence médicale 1 800-463-5060 (CAPQ – Centre antipoison du Québec)

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### Classification de la substance ou du mélange



GHS02 Flamme  
Aérosols inflammables – Catégorie 1  
H222 : Aérosol extrêmement inflammable



GHS04 Bouteille à gaz  
Gaz sous pression – Gaz comprimé  
\*\*H280 : Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur.\*\*

### Mention d'avertissement

Danger.

### Mentions de danger

H222 : Aérosol extrêmement inflammable.  
H280 : Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

1

envirolin.com

# LUBRIFIANT INDUSTRIEL

## M-55



### FICHE SIGNALÉTIQUE

#### Conseils de prudence

P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. — Ne pas fumer.  
P211 : Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.  
P251 : Récipient sous pression : ne pas perforer ni brûler, même après usage.  
P410+P403 : Protéger du rayonnement solaire. Entreposer dans un endroit bien ventilé.  
P410+P412 : Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à des températures supérieures à 50 °C / 122 °F.

#### Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

PBT : Non applicable.  
vPvB : Non applicable.

### 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

#### Caractérisation chimique

Mélange.

#### Description

Mélange des substances énumérées ci-dessous avec des additifs non dangereux.

#### Composants dangereux

Mélange.  
Huile minérale hautement raffinée (C15–C50).

Composants	Teneur	N° CAS
Propane liquefied	10 - 25 %	74-98-6
2-methylpropane	10 - 25 %	75-28-5

\* Conformément au paragraphe (i) de la norme OSHA sur la communication des dangers (29 CFR 1910.1200), l'identité chimique spécifique et/ou le pourcentage exact de la composition ont été retenus à titre de secret commercial.  
Pour le libellé des phrases de danger mentionnées, se reporter à la section 16.

# LUBRIFIANT INDUSTRIEL

## M-55



### FICHE SIGNALÉTIQUE

## 4. PREMIERS SOINS

### MESURES DE PREMIERS SECOURS

<b>En cas de contact avec les yeux</b>	Rincer l'œil ouvert pendant plusieurs minutes sous l'eau courante. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
<b>En cas de contact avec la peau</b>	Laver immédiatement à l'eau et au savon, puis rincer abondamment. Si l'irritation cutanée persiste, consulter un médecin.
<b>En cas d'inhalation</b>	Fournir de l'air frais ; consulter un médecin en cas de malaise.
<b>En cas d'ingestion</b>	Appeler un médecin immédiatement.
<b>Information au médecin</b>	Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin consulté.
<b>Principaux symptômes et effets, aigus et différés</b>	Les symptômes et effets sont ceux attendus en fonction des dangers présentés à la section 2. Aucun symptôme spécifique lié au produit n'est connu. Aucune autre information pertinente n'est disponible.
<b>Indication of any immediate medical attention and special treatment needed</b>	Aucune autre information pertinente n'est disponible.

3

## 5. MESURES POUR LES POMPIERS

<b>Moyens d'extinction</b>	CO <sub>2</sub> , poudre extinctrice ou jet d'eau. Combattre les incendies de grande ampleur avec un jet d'eau ou une mousse résistante à l'alcool.
<b>Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange</b>	Aucune autre information pertinente n'est disponible.
<b>Conseils aux pompiers</b>	Appareil respiratoire autonome.
<b>Équipement de protection</b>	Porter un appareil respiratoire autonome. Porter une combinaison de protection complète.

envirolin.com

## 6. MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

<b>Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence</b>	Porter un équipement de protection. Tenir les personnes non protégées à l'écart. Assurer une ventilation adéquate. Tenir éloigné des sources d'ignition.
<b>Précautions pour l'environnement</b>	Aucune mesure particulière requise.
<b>Méthodes et matériel pour le confinement et le nettoyage</b>	Assurer une ventilation adéquate.
<b>Référence à d'autres sections</b>	Voir la section 7 pour les informations concernant la manipulation en toute sécurité. Voir la section 8 pour les informations concernant l'équipement de protection individuelle. Voir la section 13 pour les informations concernant l'élimination.

## 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

<b>Précautions pour une manipulation sans danger</b>	Entreposer dans un endroit frais et sec, dans des récipients hermétiquement fermés. Assurer une bonne ventilation ou extraction au poste de travail.
<b>Informations concernant la protection contre les explosions et les incendies</b>	Tenir à l'écart des sources d'ignition — ne pas fumer. Protéger de la chaleur. Prendre des précautions adéquates, telles que la mise à la terre et le raccordement equipotentiel.
<b>Exigences concernant les locaux et récipients de stockage</b>	Respecter les réglementations officielles relatives au stockage des emballages contenant des récipients sous pression.
<b>Informations concernant le stockage dans un même local</b>	Conserver à l'écart des denrées alimentaires. Conserver à l'écart des agents oxydants.
<b>Autres informations sur les conditions de stockage</b>	Aucune.
<b>Classe de stockage</b>	2B.
<b>Utilisation(s) finale(s) particulière(s)</b>	Aucune autre information pertinente n'est disponible.

### 8. CONTRÔLES D'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE

LIMITES D'EXPOSITION		
Composant	Type	mg/m <sup>3</sup>
74-98-6 Propane liquéfié (10 - 25 %)	PEL	Valeur à long terme : 1800 mg/m <sup>3</sup> , 1000 ppm
	REL	Valeur à long terme : 1800 mg/m <sup>3</sup> , 1000 ppm
	TLV	Voir Annexe F — Teneur minimale en oxygène (D, EX)
75-28-5 2-méthylpropane (10 - 25 %)	TLV	Valeur à court terme : 1000 ppm (EX)
<b>Informations supplémentaires</b>	Les listes en vigueur au moment de la création ont été utilisées comme base.	
<b>Contrôles de l'exposition</b>	Utiliser une ventilation locale par aspiration pour maintenir les concentrations atmosphériques en dessous des limites d'exposition.	
<b>Mesures générales de protection et d'hygiène</b>	Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.	
<b>Protection respiratoire</b>	Utiliser un appareil respiratoire approprié en cas de ventilation insuffisante. Utiliser des respirateurs et des composants testés et approuvés selon les normes gouvernementales applicables, telles que NIOSH (États-Unis) ou CEN (UE). Pour déterminer le type de protection respiratoire approprié, une évaluation des risques doit être effectuée avant l'utilisation du produit. Les conditions environnementales, telles que la ventilation et la présence d'autres contaminants, peuvent influencer le type de protection respiratoire choisi.	
<b>Protection des mains</b>	Gants de protection. Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Le choix du matériau doit tenir compte du temps de pénétration, des taux de diffusion et de la dégradation.	
<b>Protection du corps</b>	Vêtements de travail de protection.	

# LUBRIFIANT INDUSTRIEL

## M-55



### FICHE SIGNALÉTIQUE

<b>Temps de pénétration du matériau des gants</b>	Le temps exact de percée doit être déterminé par le fabricant des gants de protection et doit être respecté.
<b>Gants de protection</b>	Par exemple : nitrile, Viton, néoprène.
<b>Protection des yeux</b>	Lunettes de protection étanches.

## 9. CARACTÉRISTIQUES CHIMIQUES ET PHYSIQUES

Attention : les données ci-dessous sont des valeurs typiques et ne constituent pas une spécification.

<b>Couleur</b>	Selon les spécifications du produit.
<b>État physique</b>	Aérosol.
<b>Odeur</b>	Caractéristique.
<b>Seuil olfactif</b>	Non déterminé.
<b>pH</b>	Non déterminé.
<b>Point de fusion / Intervalle de fusion</b>	Indéterminé.
<b>Point d'ébullition / Intervalle d'ébullition</b>	Non applicable, car il s'agit d'un aérosol.
<b>Point d'éclair</b>	-97 °C (-142,6 °F).
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Non applicable.
<b>Température de décomposition</b>	Non déterminé.
<b>Température d'inflammation</b>	Le produit n'est pas auto-inflammable.
<b>Danger d'explosion</b>	Non déterminé.
<b>Limites d'explosivité</b>	Inférieure : 1,7 % Vol Supérieure : 10,9 % Vol
<b>Pression de vapeur</b>	Non déterminé.
<b>Densité à 20 °C (68 °F)</b>	1,07–1,11 g/cm <sup>3</sup> (8,93–9,26 lb/gal)

# LUBRIFIANT INDUSTRIEL

## M-55



### FICHE SIGNALÉTIQUE

Densité relative	Non déterminée.
Densité de vapeur	Non déterminée.
Taux d'évaporation	Non applicable.
Solubilité / Miscibilité dans l'eau	Non miscible ou difficilement miscible.
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	Non déterminé.
Viscosité	Dynamique : non déterminée. Cinématique : non déterminée.
Autres informations	Les données ci-dessus sont des valeurs typiques et ne constituent pas une spécification. *Les propriétés ont été calculées.

## 10. RÉACTIVITÉ ET STABILITÉ

Réactivité	Aucune autre information pertinente n'est disponible.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions de stockage recommandées.
Décomposition thermique / Conditions à éviter	Aucune décomposition si utilisé conformément aux spécifications.
Possibilité de réactions dangereuses	Aucune réaction dangereuse connue.
Conditions à éviter	Éviter le contact avec des surfaces chaudes. Éviter la chaleur. Aucune flamme, aucune étincelle. Éliminer toutes les sources d'ignition.
Matières incompatibles	Aucune autre information pertinente n'est disponible.
Produits de décomposition dangereux	Aucun produit de décomposition dangereux connu.

7

envirolin.com

### 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### Toxicité aiguë

<b>Atteinte oculaire aiguë</b>	Aucun effet irritant.
<b>Sensibilisation</b>	Aucun effet sensibilisant connu.

#### Informations supplémentaires

<b>Catégories de cancérogénicité</b>	IARC (Centre International de Recherche sur le Cancer) : Non classable quant à sa cancérogénicité pour l'être humain. NTP (National Toxicology Program) : Aucun des ingrédients n'est répertorié. OSHA-Ca (Occupational Safety & Health Administration – Cancérogènes) : Aucun des ingrédients n'est répertorié.
--------------------------------------	--

### 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

<b>Toxicité aquatique</b>	Aucune autre information pertinente n'est disponible.
<b>Persistance et dégradabilité</b>	Aucune autre information pertinente n'est disponible.
<b>Potentiel de bioaccumulation</b>	Aucune autre information pertinente n'est disponible.
<b>Mobilité dans le sol</b>	Aucune autre information pertinente n'est disponible.
<b>Résultats de l'évaluation PBT et vPvB</b>	PBT : Non applicable. vPvB : Non applicable.
<b>Autres effets néfastes</b>	Aucune autre information pertinente n'est disponible.

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

<b>Traitement</b>	Éliminer conformément aux réglementations locales, provinciales et fédérales.
<b>Emballages non nettoyés</b>	L'élimination doit être effectuée conformément aux réglementations officielles.

## 14. INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

La description indiquée peut ne pas s'appliquer à toutes les situations d'expédition. Consulter le 49CFR ou la réglementation applicable sur les marchandises dangereuses pour obtenir les exigences supplémentaires concernant la description (par ex., nom technique) ainsi que les exigences spécifiques au mode ou à la quantité expédiée.

<b>Numéro UN</b>	UN 1950.
<b>Nom d'expédition ONU</b>	DOT : Aérosols, inflammables ADR : 1950 AÉROSOLS IMDG : AÉROSOLS IATA : AÉROSOLS, inflammable

**DOT**



2.1 Gaz

**ADR**



2.5F Gaz

**IMDG, IATA**



2.1 Gaz

# LUBRIFIANT INDUSTRIEL

## M-55



### FICHE SIGNALÉTIQUE

<b>Groupe d'emballage</b>	Non classé comme marchandise dangereuse.
<b>Dangers pour l'environnement</b>	Non applicable.
<b>Précautions particulières pour l'utilisateur</b>	Avertissement : Gaz.
<b>Numéro d'identification du danger (code Kemler)</b>	-
<b>Numéro EMS</b>	F-D, S-U
<b>Code d'arrimage</b>	SW1 : Protéger des sources de chaleur. SW22 : Pour les AÉROSOLS d'une capacité maximale de 1 litre : Catégorie A. Pour les AÉROSOLS d'une capacité supérieure à 1 litre : Catégorie B. Pour les AÉROSOLS USAGÉS : Catégorie C, à conserver à l'écart des zones habitées.
<b>Code de ségrégation</b>	SG69 : Pour les AÉROSOLS d'une capacité maximale de 1 litre : ségrégation comme pour la classe 9. Arrimage « séparé de » la classe 1, sauf la division 1.4. Pour les AÉROSOLS d'une capacité supérieure à 1 litre : ségrégation conforme à la subdivision appropriée de la classe 2. Pour les AÉROSOLS USAGÉS : ségrégation conforme à la subdivision appropriée de la classe 2.
<b>Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le Code IBC</b>	Non applicable.
<b>ADR Quantités exceptées (EQ)</b>	Code : E0 Non permis en Quantité Exceptée.
<b>IMDG Quantités limitées (LQ)</b>	1L
<b>IMDG Quantités exceptées (EQ)</b>	Code : E0 Non permis en Quantité Exceptée.
<b>UN "Mode Regulation"</b>	UN 1950 AÉROSOLS, 2.1

10

envirolin.com

## 15. INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

<b>Réglementations/ législation relatives à la sécurité, à la santé et à l'environnement spécifiques à la substance ou au mélange</b>	Aucune autre information pertinente n'est disponible.
<b>SARA Section 355 (substances extrêmement dangereuses)</b>	Aucun des ingrédients n'est répertorié.
<b>SARA Section 313 (liste spécifique de produits chimiques toxiques)</b>	Aucun des ingrédients n'est répertorié.
<b>TSCA (Toxic Substances Control Act)</b>	Tous les ingrédients sont répertoriés.
<b>Polluants atmosphériques dangereux</b>	Aucun des ingrédients n'est répertorié.
<b>Proposition 65 – Substances reconnues comme cancérigènes</b>	Aucun des ingrédients n'est répertorié.
<b>Substances reconnues comme toxiques pour la reproduction (femmes)</b>	Aucun des ingrédients n'est répertorié.
<b>Substances reconnues comme toxiques pour la reproduction (hommes)</b>	Aucun des ingrédients n'est répertorié.
<b>Substances reconnues comme toxiques pour le développement</b>	Aucun des ingrédients n'est répertorié.
<b>EPA (Environmental Protection Agency)</b>	Aucun des ingrédients n'est répertorié.
<b>NIOSH-Ca (National Institute for Occupational Safety and Health)</b>	Aucun des ingrédients n'est répertorié.
<b>Liste intérieure des substances canadienne (DSL) – Substances non répertoriées</b>	Tous les ingrédients sont répertoriés.

# LUBRIFIANT INDUSTRIEL

## M-55



### FICHE SIGNALÉTIQUE

**Liste extérieure des substances canadienne (NDSL) – Substances non répertoriées**

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

**Philippines – Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques (Substances non répertoriées)**

Tous les ingrédients sont répertoriés.

**Chine – Inventaire des substances chimiques existantes (Substances non répertoriées)**

Tous les ingrédients sont répertoriés.

**Australie – Inventaire des substances chimiques (Substances non répertoriées)**

Tous les ingrédients sont répertoriés.

**Nouvelle-Zélande – Inventaire des substances chimiques (Substances non répertoriées)**

Tous les ingrédients sont répertoriés.

**Substances chimiques existantes**

2-3 propane liquéfié  
2-4 2-méthylpropane

**Éléments d'étiquetage GHS**

Le produit est classé et étiqueté conformément au Système général harmonisé (SGH / GHS).

**Pictogrammes de danger**



GHS02

GHS04

**Mention d'avertissement**

Danger.

**Mentions de danger**

H222 Aérosol extrêmement inflammable.  
H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

12

envirolin.com

# LUBRIFIANT INDUSTRIEL

## M-55



### FICHE SIGNALÉTIQUE

#### Conseils de prudence

P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. — Ne pas fumer.  
P211 : Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.  
P251 : Récipient sous pression : ne pas perforer ni brûler, même après usage.  
P410+P403 : Protéger du rayonnement solaire. Entreposer dans un endroit bien ventilé.  
P410+P412 : Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à des températures supérieures à 50 °C / 122 °F.

#### Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

## 16. DIVERS

#### Date de révision

Septembre 2024

#### Préparé par

Envirolin Canada

13

#### Acronymes pouvant avoir été utilisés dans ce document

ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

OSHA - Santé et sécurité au travail

IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses

TLV - Valeur limite d'exposition professionnelle

DOT - Département des Transports des États-Unis

PEL - Limite d'exposition permise

IATA - Association internationale du transport aérien

REL - Limite d'exposition recommandée

EINECS - Inventaire européen des substances chimiques existantes

Aérosols inflammables 1 – Aérosols, catégorie 1

ELINCS - Liste européenne des substances chimiques notifiées

Gaz sous pression – Gaz comprimé

CAS - Division de l'American Chemical Society

vPvB - très persistant et très bioaccumulatif

PBT - Persistant, bioaccumulatif et toxique

NIOSH - Institut national de la sécurité au travail

envirolin.com

# LUBRIFIANT INDUSTRIEL

## M-55



### FICHE SIGNALÉTIQUE

Les informations ci-dessus sont basées sur les données dont nous disposons et que nous estimons exactes à la date de ce jour. Toutefois, ces informations pouvant être appliquées dans des conditions indépendantes de notre volonté et que nous ne connaissons pas nécessairement, et des données ultérieures pouvant entraîner des modifications, nous déclinons toute responsabilité quant aux conséquences de leur utilisation. Ces informations sont fournies à condition que le destinataire détermine lui-même si le contenu convient à son usage particulier.